

Viens contribuer à ma réussite !



Direction adjointe d'établissement - liste d'admissibilité

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

📍 550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7 | Sur place

👤 1 Poste disponible

📅 Expire à l'externe le : 17 avril 2024

📅 Expiré à l'interne le : 11 mars 2024

DESCRIPTION DU POSTE

Viens
faire une
différence!

Centre de services scolaires
de la Pointe-de-l'Île
Québec



Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 215 cadres qui mobilisent et soutiennent leurs équipes afin d'assurer l'épanouissement et la réussite de tous nos élèves. De nombreuses opportunités s'offrent à vous dans nos établissements d'enseignement primaire ou secondaire, dans nos écoles spécialisées ou dans nos centres de formation aux adultes et de formation professionnelle. Plusieurs opportunités sont également offertes au Centre administratif du CSSPI.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos cadres](#)

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île recherche des candidats intéressés à occuper des postes de direction adjointe d'établissement afin d'établir une liste d'admissibilité.

ENTRÉE EN FONCTION

Au besoin

RÉMUNÉRATION

Selon les échelles de traitement prévues actuellement par le «Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal - classe 6».

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de direction adjointe d'école consiste à assister la direction selon le mandat défini par ce dernier, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école.

Cet emploi comporte habituellement l'exercice de l'ensemble ou d'une partie des responsabilités et des tâches suivantes :

- Veiller à la qualité des services éducatifs;
- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif;
- Accompagner le personnel pour assurer la réussite de nos élèves;
Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets tels que les modalités
- d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les



Date de début :
non disponible



Type d'emploi :
Banque de candidatures / Temps plein



Quarts de travail :
non disponible



Heures de travail :
non disponible



Salaire :
non disponible

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Diplômes / Certificats
- ✓ Permis ou brevet d'enseigner
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des diplômes

élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève;

- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école tels que les ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication;
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par le supérieur immédiat;
- Remplacer le directeur d'école en cas d'absence brève de celui-ci.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans un centre de services scolaire;
- Cinq années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

AVANTAGES



Accès à des formations permettant le développement professionnel



Flexibilité et stabilité d'emploi



Milieu de vie bienveillant et humain



Culture de développement professionnel



Travailler auprès de diverses clientèles dans différents milieux